

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 16 DECEMBRE 2025

### 20251216\_CA18 - Mise en place d'une Prime de Partage de la Valeur (PPV) au bénéfice des agents fonctionnaires de Limoges habitat

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 16 décembre 2025 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visio-conférence via l'outil Teams.

#### Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Aya Ekoun Debora KOUAKOU et Annie SCHWAEDERLE, Administratrices

Messieurs Georges DAMIANO, Laurent GUERY, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Eric SCHALTEGGER et Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Lionel ECLANCHER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

#### Absents excusés :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Jean-Marie JAVELON, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Monsieur TRACOU

Madame Samia RIFFAUD, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Monsieur Jean-Yves ESTOUP, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur PIMPAUD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Gérard RUMEAU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur RENAUDIE

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame DUVALET

Madame Samantha ROLLAND, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS et Rachid EL BOUTAYBI, Administrateurs

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail, et notamment les articles L.3312-1 et suivants relatifs à la Prime de Partage de la Valeur,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et les textes subséquents,

Vu les textes applicables aux Offices Publics de l'Habitat,

Vu les statuts de l'Office,

Vu l'avis du Comité Social Territorial / Comité Social d'Établissement en date du 16 décembre 2025, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,

Considérant la volonté de l'Office de reconnaître l'engagement professionnel, l'implication et le travail collectif des équipes dans un contexte de forte mobilisation en cette fin d'année,

Considérant la possibilité offerte à l'employeur public de verser une Prime de Partage de la Valeur aux agents publics et salariés de droit privé,

Considérant que cette prime présente un caractère exceptionnel, non reconductible et ne se substitue à aucun élément de rémunération existant,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Décide d'accorder une Prime de Partage de la Valeur visant à récompenser le travail et l'engagement des équipes en cette fin d'année 2025, au bénéfice des salariés de droit privé de l'Office, et aux fonctionnaires et agents publics relevant de l'Office, sous réserve d'être en fonction à la date du versement,
- Fixe le montant de la Prime de Partage de la Valeur à 200 euros bruts par bénéficiaire, montant forfaitaire identique pour l'ensemble des bénéficiaires et non proratisé en fonction du temps de travail, sauf disposition légale contraire,
- Valide le versement de la prime en une seule fois sur la paie du mois de décembre 2025,
- Dit que cette prime a un caractère exceptionnel et non reconductible.

Formalités de publicité effectuées

le **29 DEC. 2025**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **29 DEC. 2025**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

